

## SEANCE DU 11/03/2019

### **Nombre de conseillers :**

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mil dix-neuf, le onze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINTE EULALIE EN ROYANS** s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain REVOL, Maire.

Date de la convocation : 05/03/2019

**Présents :** M Alain REVOL, Maire, M. Gérard MARTINI, M. Jean-Marie LAFARGE, Adjoint, M. Christophe BELLIER, M. François BLANC, Mme Nathalie CHABAL, Mme Gaële CURTET, M. Fabrice FANTIN, M. Damien MONNET.

**Absent excusé :** M. Olivier TESTOUD.

**Absents non excusés :** Mme Sandrine BONNARD, Mme Véronique BRETIERE, Mme Lydia ROMÉY.

**Secrétaire de séance :** Mme Gaële CURTET.

<b>DELIBERATION N°05-2019 CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE</b>
--

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est de plus en plus fréquent de retrouver la salle des associations mal nettoyée après les locations. Il est donc nécessaire d'établir une convention et de procéder à un état des lieux avant et après la location.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention fixant les modalités de location de la salle communale.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention de location de la salle communale telle qu'elle est annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document nécessaire à cette délibération.

L'ordre du jour ayant été clos, la séance a été levée à 23 H 00.